Accusé de réception en préfecture
075-200032779-20210702-20210702-23-DE
Date de télétransmission : 08/07/2021
Date de réception préfecture : 08/07/2021

PARIS MUSÉES

20210702-23

Délibération du Conseil d'administration

de l'établissement public Paris Musées

Séance du 2 juillet 2021

Objet : Contrat entre Paris Musées et la maison d'édition Thames & Hudson pour la production en langue anglaise du catalogue d'exposition *Vogue Paris 1920-2020*

Le Conseil d'administration de l'établissement public Paris Musées,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris SG 153 / DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 portant création de l'établissement public Paris Musées ;

Vu les statuts de l'établissement public Paris Musées.

Délibère :

Article 1 : La Présidente du Conseil d'administration de Paris Musées est autorisée à signer le contrat de production en langue anglaise du catalogue d'exposition *Vogue Paris 1920-2020*, liant la maison d'édition Thames & Hudson à l'établissement public Paris Musées, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : La recette sera inscrite au budget de Paris Musées à l'exercice concerné.

Par délégation, la Directrice générale

A. Sophie de Gasquet

Anne-Sophie de Gasquet